L'europe en questions

« Les fonds européens pour donner au projet sa dimension territoriale »
Martine Magda, chargée de projets d'administration électronique au conseil général des Pyrénées-Atlantiques

- Pourquoi le conseil général a-t-il fait le choix d'une plateforme mutualisée d'administration électronique ?

M.M. : *Alors que l'administration électronique est déjà en marche, avec une accélération attendue dès 2010 et de nouvelles obligations du Code des marchés publics, il existe une fracture numérique entre les petites et les plus grosses collectivités. La réduction de ce fossé par la mise en service sans surcoût d'un portail est une volonté politique forte des acteurs locaux. Par ailleurs, la mise en ligne de la commande publique dès 1 euro d'achat, comme nous le préconisons lors des formations aux collectivités, contribue à dynamiser l'économie locale. En effet, bon nombre de petites entreprises n'accèdent pas actuellement aux marchés publics.*

Martine Magda, chargée de projets d'administration électronique au conseil général des Pyrénées-Atlantiques.



- Quelle a été la plus-value du financement européen pour votre projet ?

M.M. : *A l'heure où les budgets sont de plus en plus restreints, l'intervention de l'Union Européenne a été vitale pour le projet. Sans cette aide substantielle (40 % de l'investissement total), l'outil de dématérialisation aurait été non seulement moins performant mais il n'aurait pas pris cette dimension mutualisée. Cette opération illustre les atouts du numérique au service de la modernisation de la fonction publique.*

Contact eadministration64 : *Bernard Puaux.*
Tél. : 05 59 11 43 30

DDH - RCS B 399 292 887



Lancé en juin 2009, le portail www.eadministration64.fr place les collectivités locales et les entreprises des Pyrénées-Atlantiques à l'heure de la dématérialisation de certaines procédures administratives. Un outil novateur par sa dimension départementale et la gratuité de ses services. Porté par le conseil général, le projet a bénéficié du fonds européen FEDER, à hauteur de 40 % de son investissement total.

Le niveau régional de l'Etat s'est fortement mobilisé sur ce projet, dont les déclinaisons sont attendues avec intérêt. En effet, le système d'information proposé est aisément reproductible pour de nombreuses institutions. C'est la raison majeure qui a conduit à mobiliser le FEDER sur ce projet.

Date de parution : **décembre 09**







www.europe-en-aquitaine.eu

L'Europe soutient
le projet eadministration64

L'Europe finance la plateforme départementale d'administration électronique des Pyrénées-Atlantiques

La fin de l'administration papier est amorcée au sein des collectivités locales des Pyrénées-Atlantiques. Le premier pas a été franchi le 8 juin 2009, avec la mise en ligne de la plateforme départementale d'administration électronique www.eadministration64.fr par le conseil général, en collaboration avec l'Agence départementale du numérique (ADN) et l'Agence publique de gestion locale (APGL) [(1)]. Grâce à elle, près de 800 collectivités, dont 547 communes, ont la possibilité de passer à l'ère du numérique en recourant à la dématérialisation sécurisée pour deux procédures : l'envoi des délibérations et des arrêtés au contrôle de légalité des services de l'Etat ainsi que le traitement électronique des marchés publics d'un montant supérieur à 206 000 €, abaissé à 90 000 € à partir de 2010, conformément aux obligations du Code des Marchés Publics. Avec à la clé d'évidents bénéfices : un gain de temps et la réduction des coûts (fournitures papier, affranchissements postaux...).

Une plateforme adaptée aux besoins des collectivités et gratuite

Le projet a bénéficié d'un co-financement européen FEDER (Fonds européen de développement régional), dans le cadre du développement des TIC en matière de services d'informations de proximité. Adapter l'outil informatique à ses utilisateurs a été dès le départ la priorité du partenariat local.

« Il n'était pas question d'acquérir une solution 'clé en main' mais plutôt de s'équiper en 'sur mesure', commente Anne Poedomenge, responsable de la mission e-administration au conseil général. *Nous avons beaucoup travaillé avec notre prestataire Adexo pour modeler le portail aux besoins et aux spécificités de notre territoire ».*

La plateforme mutualisée est accessible aux collectivités adhérentes pour lesquelles l'économie réalisée est substantielle, comme le souligne Anne Poedomenge : *« si chacune devait s'équiper individuellement, le coût total annuel serait de 1,6 millions d'euros ! Par le choix de la gratuité, le Département a souhaité permettre aux petites collectivités, peu ou pas équipées, d'accéder, comme les grosses structures administratives, à la dématérialisation».* Seule l'acquisition du certificat électronique, qui permet d'authentifier les actes, est à la charge des collectivités, soit de 60 à 80 euros par an selon les prestataires.

Les entreprises locales au cœur du projet

Mettant en ligne les appels d'offres publics, eadministration64.fr s'adresse également aux entreprises locales. Avec comme objectif de leur proposer l'ensemble de la commande publique du département. Là encore, la gratuité de l'accès est de mise, tant pour la consultation des avis d'appel à concurrence que pour l'envoi de la candidature ou encore la création d'alertes e-mail. Une exception parmi les autres sites spécialisés dans les marchés publics payants. *« L'ambition du volet marchés publics du portail est de mettre en relation les très petites entreprises, qui composent la majorité du tissu économique du département, avec les petites collectivités, jusque-là peu familières de la dématérialisation des marchés publics*, explique François Larribau, chargé de mission e-économie à l'ADN.

L'accompagnement des collectivités et des entreprises utilisatrices

Pour les collectivités inscrites, le passage à l'ère numérique ne peut se faire sans une formation au nouvel outil. Gratuite, celle-ci est assurée par l'APGL et l'ADN, via le réseau des cyber-bases.

Chiffres-clés

Investissement total : 518 768,76 € TTC

Co-financement FEDER : 207 507,50 € (40 %)

Fonds propres :

- *Conseil Général : 216 221,26 € (42 %)*
- *APGL : 38 040 € (7%)*
- *ADN : 57 000 € (11%)*

Entreprises et collectivités locales bénéficient d'un accès gratuit aux services de la plateforme.

« L'intérêt de cette journée de formation ne réside pas uniquement dans l'apprentissage technique de la plateforme et du certificat électronique, remarque Maryse Gastellu, responsable du service informatique de l'APGL. *C'est aussi l'occasion d'échanger sur les pratiques de la dématérialisation, que certaines personnes connaissent déjà via d'autres solutions et de s'informer sur le système de la commande publique ».* Les entreprises sont elles aussi au cœur du dispositif de sensibilisation. Des réunions sont organisées par l'ADN à l'attention des adhérents des chambres consulaires. Présentation de la plateforme, informations sur les appels d'offres publics, explications sur la démarche à suivre pour y répondre électroniquement : l'objectif est de faire entrer les entreprises dans l'ère de la dématérialisation.

Lancement réussi d'eadministration64.fr

Quelques mois après son lancement, eadministration64.fr connaît un réel succès : plus de 240 collectivités inscrites, alors que les projections prévoyaient 50 adhésions en 2009, et 561 entreprises enregistrées. La salle des marchés publics comporte une trentaine d'avis d'appel à la concurrence pour lesquels 1 286 dossiers de consultation des entreprises ont été téléchargés. L'avenir? 2010 verra une progression significative du nombre d'adhésions. Quant à la plateforme, *« la volonté du Département est d'ouvrir le plus grand nombre de services aux collectivités, comme l'archivage des documents électroniques par exemple*, précise Anne Poedomenge. *Mais nous souhaitons d'abord leur laisser le temps de s'aguerrir aux deux usages actuels ».*

Le portail pourrait servir d'exemple pour d'autres collectivités territoriales. Le préfet de département s'est naturellement associé à cette opération qui améliore sensiblement l'accomplissement de ses missions.

(1) Financée par le conseil général, l'ADN a pour mission le développement des TIC dans le département, auprès des entreprises et des collectivités. L'APGL dispose d'un service d'aide informatique à destination des collectivités, pour un soutien technique et pédagogique.

www.eadministration64.fr, mode d'emploi



Martine Magda, chargée de projets d'administration électronique au conseil général des Pyrénées-Atlantiques, Michel Cassou, président de l'Agence Publique de Gestion Locale, Maryse Gastellu, responsable du service informatique à l'APGL et Sandra Perez, responsable de projets à l'Agence Départementale du Numérique, lors d'une réunion d'information pour les collectivités.

- **Pour les collectivités :** les actes transmis au contrôle de légalité sont authentifiés grâce au « parapheur » électronique, une clé USB contenant la signature électronique de l'élu. Concernant les marchés publics, le service comprend la mise en ligne des avis d'appel public à la concurrence et des dossiers de consultation des entreprises (DCE) ainsi que la réception des candidatures.
- **Pour les entreprises :** la consultation des appels d'offres et le retrait des DCE ne nécessite aucune inscription. Gratuite, celle-ci donne accès à des services supplémentaires : paramétrage d'alertes e-mail en fonction du secteur géographique ou d'activité de la commande, suivi des réponses et accès au « coffre-fort », un espace sécurisé d'archivage de documents consultables, avec l'aval de l'entreprise, par les collectivités.